Ma RH

Ma RH INFO - Avril 2021

L'Entretien Annuel

CONTEXTE

L'entretien annuel est un entretien qui permet d'évaluer le travail et les performances de vos salariés, sur l'année écoulée.
Il permet également de faire le point sur les engagements pris par les deux parties, soit lors de l'embauche, soit lors du précédent entretien annuel.
C'est un moment d'échange privilégié entre le collaborateur et son responsable, qui permet d'aborder tous les sujets relatifs au travail (difficultés rencontrées, ambiance de travail, problème de comportement...).
Enfin, ce dernier vous permet d'établir une feuille de route, avec vos collaborateurs, sur l'année à venir : objectifs, attentes, demandes...

L'INTÉRÊT POUR MOI, DIRIGEANT ?

En tant que dirigeant, l'entretien annuel est essentiel pour :

- Faire un point sur les objectifs et le travail de vos collaborateurs
- S'assurer que les actions décidées ultérieurement ont bien été mises en place et sont utiles
- Connaître l'état d'esprit de ses salariés et tester leurs motivations
- Déterminer l'ambiance au sein de son équipe de travail et/ou de son entreprise
- Obtenir un retour sur sa façon de manager
- Proposer de nouvelles formations ou l'acquisition de nouvelles compétences
- Fixer ensemble les objectifs de l'année suivante, ainsi que les moyens de les atteindre
- ...

Vos collaborateurs, quant à eux, peuvent profiter de cet échange pour :

- Mettre en valeur leur travail et/ou leurs compétences
- Faire le point sur ce qui ne va pas ou sur les compétences manquantes
- Demander des formations, des moyens pour réaliser leur travail dans de bonnes conditions
- Exprimer toutes ses idées sur l'amélioration et le développement de son travail, mais aussi s'investir dans la vie de l'entreprise
- Participer à l'élaboration et à la détermination de ses objectifs futurs, mais aussi à leur évaluation
- ...

CE QU'IL FAUT SAVOIR

Contrairement à l'entretien professionnel, l'entretien annuel n'est pas obligatoire mais il est fortement recommandé au vue de son utilité, tant côté salariés que pour vous, employeurs.
L'entretien annuel n'étant pas réglementé, il est possible de le modeler à vos envies, à la façon dont vous voulez manager et diriger vos équipes et vos salariés.
Attention, cet entretien est un entretien annuel de synthèse qui ne doit pas être le seul temps de discussion possible entre vous et vos collaborateurs au cours de l'année. La communication quotidienne reste essentielle 😀 .

BESOIN D'AIDE ?

Comment les mettre en place au sein de mon entreprise ?
Comment bien préparer ces entretiens ?
Où puis-je trouver une trame pour faire passer les entretiens ?
Comment communiquer aux collaborateurs ?

Ma RH est là pour vous aider et vous accompagner pour la mise en place de ces entretiens annuels !

Ma RH - Solène VEYRET
@: solene.macaire@gmail.com
06.86.47.06.11